

COMMUNE DE PLUNERET

7, place Vincent Jollivet

56400 PLUNERET

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 7 décembre 2023 s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20231213/08 :

Tarifs communaux – année 2024

Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Thierry PADELLEC, Anne LE CORRE, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Laurent HARNOIS, Sabrina JULO, Anthony CARO.

Absents représentés : Nicolas LE GROS a donné pouvoir à Anne LE CORVEC, Hervé GUILLOUZIC a donné pouvoir à François POMMOIS, Alix DE LEPINAU a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Stéphanie HUYSSCHAERT a donné pouvoir à Thierry PADELLEC, Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Valérie DIARD-MARTIN

Absents excusés : Audrey CAMUS

Nombre de conseillers en exercice : 26 - Présents : 20 - Pouvoirs : 5 - Votants : 25

Secrétaire de séance : Anne LE CORVEC

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 20 conseillers municipaux présents

L'annexe reprend l'ensemble des tarifs communaux applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les tarifs restaurant scolaire, enfance / jeunesse sont votés en juin.

Les membres de la commission finances proposent la mise en place de deux nouveaux tarifs relatifs aux locations de salle et donc :

- De fixer un tarif de 50 € en cas de perte de badge ou de non restitution.
- De demander un chèque caution « ménage » de 150 € pour toute location de salle. Ce chèque sera encaissé dès lors que l'état de la salle ne sera pas conforme à l'état des lieux entrée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE les tarifs communaux qui seront applicables au 1^{er} janvier 2024 tels que présentés dans l'annexe ;**
- **FIXE un tarif de 50 € en cas de perte de badge ou de non restitution ;**
- **DEMANDE un chèque caution « ménage » de 150 € pour toute location de salle. Ce chèque sera encaissé dès lors que l'état de la salle ne sera pas conforme à l'état des lieux entrée.**

PLUNERET, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Franck VALLEIN

